



Procès-verbal
de la 14^{ème} assemblée générale de l'Association des Rapin de Suisse
du 12.06.2022
à Payerne

Membres du comité présents : Claude Rapin, François Rapin, Lydia Rapin, Marc-Henri Rapin, Rachel Rapin, Sylvain Rapin, Viviane Blaser Rapin, Maryam Salamé.

1. Ouverture de l'assemblée et introduction du président

Le Président François Rapin souhaite la bienvenue et déclare que l'assemblée de l'association est ouverte. Les membres de l'association ont été convoqués statutairement à cette séance et ont pris connaissance de l'ordre du jour.

Il adresse une pensée à notre ancien président Jean-Paul Rapin qui connaît de forts problèmes de santé.

Le quorum est largement atteint, 27 membres étant présents. Nous pouvons valablement siéger.

2. Scrutateurs à désigner

2 membres sont sollicités et acceptent cette fonction durant l'assemblée :
Denis Curty Rapin et Willy Rapin.

3. Adoption de l'ordre du jour

Celui-ci est lu par le Président de l'association, François Rapin. Il est accepté, tel que présenté, par vote à main levée.

4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 3 juin 2018 à Epalinges.

Celui-ci est lu par le Président de l'association, François Rapin. Il est accepté, tel que présenté, par vote à main levée.

5. Présentation et adoption des comptes 2019 – 2020 – 2021

A- Les comptes sont présentés par le trésorier de l'association, Sylvain Rapin :

Année 2019 :

| | | |
|-----------------------|--------|---------------|
| Solde au 31.12.2018 : | CCP | 6138.31 |
| | Caisse | <u>406.90</u> |
| | Total | 6545.21 |

| | | |
|-----------------------|--------|---------------|
| Solde au 31.12.2019 : | CCP | 5544.56 |
| | Caisse | <u>392.60</u> |
| | Total | 5937.16 |

| | | |
|-----------------------|--|-------------------|
| Diminution de fortune | | <u>608.05 CHE</u> |
|-----------------------|--|-------------------|

Explications :

| | |
|--|--------------|
| AG des Colombettes | 440.- |
| Infomaniak | 130.- |
| Frais secrétariat, PostFinance, photos | 600.- |
| Coûts déficit course Suisse centrale | <u>950.-</u> |
| | 2120.- CHF |

Déficit exercice 2019 : - 610.- CHF

Année 2020 :

| | | |
|-----------------------|--------|--------------|
| Solde au 31.12.2020 : | CCP | 6808.56 |
| | Caisse | <u>21.60</u> |
| | Total | 6836.16 |

Augmentation de fortune 899.00 CHF

Explications :

| | |
|---------------------------------|--------|
| Cotisations | 1500.- |
| Infomaniak | 130.- |
| Frais envoi course + AG annulée | 200.- |
| Frais divers PostFinance | 270.- |

Bénéfices exercice 2020 : 900.- CHF

Année 2021 :

| | | |
|-----------------------|--------|---------------|
| Solde au 31.12.2021 : | CCP | 6151.56 |
| | Caisse | <u>255,70</u> |
| | Total | 6407.26 |

Diminution de fortune - 428.90 CHF

Explications :

Cotisations 2021 : pas de cotisations encaissées selon décision du comité le 29.04.2021 (Covid 19).

| | |
|-----------------------------|--------------|
| Infomaniak | 140.- |
| Frais envoi AG 2021 annulée | 100.- |
| Frais divers PostFinance | <u>190.-</u> |

Déficit exercice 2021 - 430.- CHF

B- Rapport des vérificateurs des comptes pour les années 2019, 2020 et 2021 :

Les vérificateurs, Jean-Christophe Rapin, Jean-Claude Rapin, relèvent dans leur rapport que leur contrôle leur permet d'affirmer que la comptabilité est juste et bien tenue avec ordre et exactitude. Toutes les dépenses ont été faites à bon escient. L'état des membres est parfaitement tenu, les mutations sont enregistrées au fur et à mesure, ce qui permet un contrôle précis des rentrées de cotisations.

En conclusion, les comptes sont équilibrés. Les vérificateurs félicitent Sylvain Rapin pour son excellent travail et invitent l'assemblée à approuver les comptes en donnant décharge au caissier et aux vérificateurs (annexe 1).

Les comptes tels que présentés sont approuvés et il en est donné décharge à l'unanimité par main levée.

6. Renouvellement du comité de l'association

Le président, François Rapin, indique que suite aux démissions de plusieurs membres du comité (François Rapin, Maryam Salamé, Sylvain Rapin, Lydia Rapin, Rachel Rapin, Viviane Blaser), des membres de l'association sont instamment invités à les remplacer et par conséquent à présenter leur candidature.

Il faudrait au minimum trois personnes pour remplacer le président, la secrétaire et le caissier.

Chaque membre du comité explique son travail et ses tâches dans le cadre de l'association à la demande de M. Curty Rapin.

Mme Paulette Rapin accepte de remplacer Mme Lydia Rapin.

Une discussion s'engage. Interviennent M. Jean-Claude Rapin, M. Oscar Détrey qui demande une prolongation du délai de recrutement et Mme Françoise Urech qui demande plus de détails quant aux tâches des démissionnaires.

M. Curty Rapin indique vouloir contacter l'entreprise Rapin active dans le domaine de la fromagerie.

Il est également demandé une promotion de l'activité de l'association à Payerne et à Corcelles-près-Payerne, un sondage et un article dans le Journal de la Broye.

6.1 Suspension de l'assemblée générale

Une suspension de l'assemblée générale est demandée :

- Oui : 16 membres
- Non : 1 membre

6.2 Suite de l'assemblée générale

Une nouvelle assemblée générale aura lieu le 06.11.2022 à 10h00 au restaurant de La Suite à Payerne, elle reprendra à partir du point 6 du présent ordre du jour.

D'ici là, les membres sont invités à réfléchir à une éventuelle candidature pour renouveler le comité.

Le président lève la séance et convie les membres à l'apéritif.

Suite de l'assemblée générale 2022 le 06.11.2022 à Payerne

Membres du comité présents : Claude Rapin, François Rapin, Lydia Rapin, Marc-Henri Rapin, Rachel Rapin, Sylvain Rapin, Viviane Blaser Rapin, Maryam Salamé.

Ouverture de l'assemblée et introduction du président

Le Président François Rapin souhaite la bienvenue et déclare que la suite de l'assemblée de l'association du 12.06.2022 est ouverte. Les membres de l'association ont été convoqués statutairement à cette séance et ont pris connaissance de l'ordre du jour.

Le quorum est largement atteint, 27 membres étant présents. Nous pouvons valablement siéger.

6.3 Nouveau comité

Claude Rapin ainsi que Marc-Henri Rapin indiquent qu'ils restent dans le comité de l'association. Trois nouveaux membres se présentent : Pascale Rapin, Paulette Rapin et Etienne Rapin.

Le nouveau comité est élu par acclamation.

Les nouvelles tâches des membres du comité sont distribuées :

- Claude et Marc-Henri Rapin se partagent la présidence,
- Marc-Henri Rapin reprend le poste de trésorier,
- Pascale Rapin reprend la tâche du secrétariat, épaulée par Paulette Rapin,
- Claude Rapin continue à s'occuper de la partie informatique,
- Etienne Rapin sera le correspondant local dans la région de Payerne.

6.4 Election des vérificateurs des comptes

Jean-Marc Rapin, Jean-Christophe Rapin et Jean-Claude Rapin sont élus vérificateurs des comptes.

7. Budgets 2022 et 2023

Les budgets sont présentés par Sylvain Rapin

Budget 2022

Estimation des cotisations - recettes : 0 CHF (les cotisations ne sont pas demandées pour l'année 2022)

Frais de port convocations et assemblée générale : 800.- CHF

Frais généraux et du compte CCP : 200.- CHF

Frais du site Internet : 150.- CHF

Déficit de l'exercice : 1150.- CHF

Budget 2023

Estimation des cotisations - recettes : 1350.- CHF

Frais de port convocations et assemblée générale : 800.- CHF

Frais généraux et du compte CCP : 200.- CHF

Frais du site Internet : 150.- CHF

Excédent de l'exercice : 200.- CHF

8. Cotisations 2023

30.- CHF par famille
20.- CHF par membre individuel

9. Admissions, démissions, radiations

Lydia Rapin rappelle le décès de Jean-Paul Rapin, membre fondateur de l'association et ancien président.

L'assemblée fait une minute de silence en son souvenir.

Suite à la demande de l'assemblée du 12.06.2022, 220 courriers ont été envoyés en Suisse à des adresses de Rapin obtenue sur « local.ch ». 16 personnes ont répondu positivement à ces courriers en exprimant un intérêt à rejoindre et s'inscrire à l'association des Rapin de Suisse.

Démissions :

Rapin Suzanne et Rapin Ronald
Pernet André
Rapin Jean-Jacques
Urech Anne

Décès :

Rapin Rose-Marie (Morges)
Pernet Nelly (Combremont le Grand)
Chappuis-Rapin Julianne (Vevey)
Rapin Catherine (Payerne)
Rapin Jean-Paul (Romanel-sur-Morges)

10. Date et lieu de la prochaine assemblée générale :

L'assemblée générale 2023 est prévue le 11.06.2022 au musée de l'aviation à Payerne (Clin d'Ailes).

11. Divers et propositions

L'adresse e-mail des participants est demandée sur la liste de présence. Les courriers pourront être de ce fait envoyés de manière électronique à ceux qui le désirent.

Jean-Michel et Suzy Rapin, créateurs du fromage Le Maréchal, seront des nôtres lors de la prochaine assemblée générale.

Le président lève la séance et convie les membres à l'apéritif.

Le Président :
François Rapin



La secrétaire :
Maryam Salamé

